

MENTION

NUTRITION ET SCIENCES DES ALIMENTS

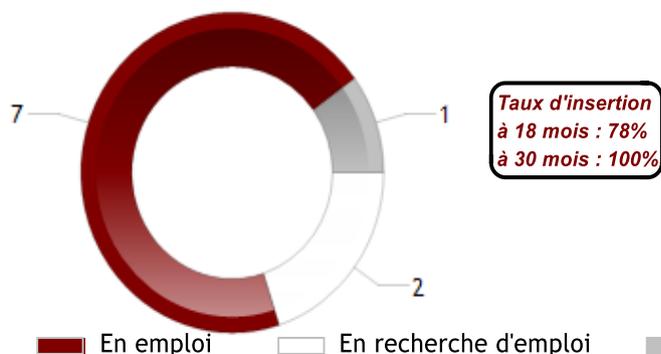
PARCOURS

SCIENCES DES ALIMENTS

DEVENIR DES DIPLÔMÉS

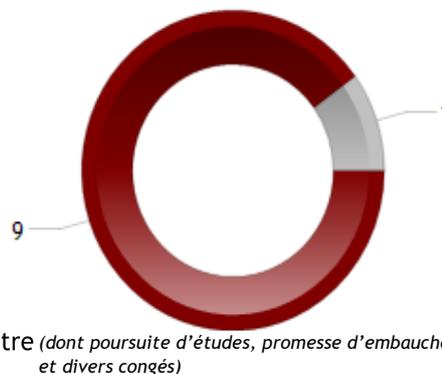
Situation professionnelle au 1er décembre 2021,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 10



Situation professionnelle au 1er décembre 2022,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 10



Taux d'insertion
à 18 mois : 78%
à 30 mois : 100%

En emploi

En recherche d'emploi

Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI

-Assistant R et D

-Technicien R & D

-Doctorant en science agronomique

-Doctorant en sciences des aliments

-Ingénieur d'étude en recherche biomédicale

-Ingénieur de Recherche

-Ingénieur Pédagogique Innovation

-Responsable qualité et chargé de projets RetD

SATISFACTION

Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 9



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau) Nombre de réponse(s) : 9



Oui ou Plutôt oui
(D. et N.)

Oui ou Plutôt oui
(seulement D.)

Oui ou Plutôt oui
(seulement N.)

Non ou Plutôt non
(D. et N.)

MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 9

Candidature spontanée 22 %

Relations personnelles ou professionnelles 22 %

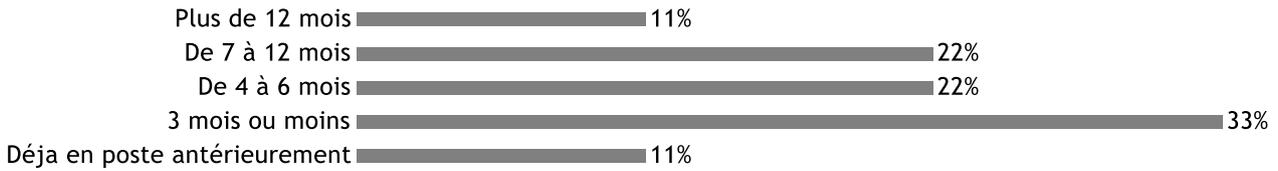
Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 22 %

Suite à un stage 22 %

Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 11 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 9



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 9



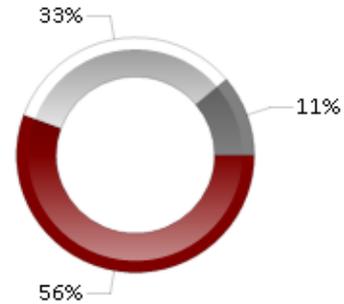
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

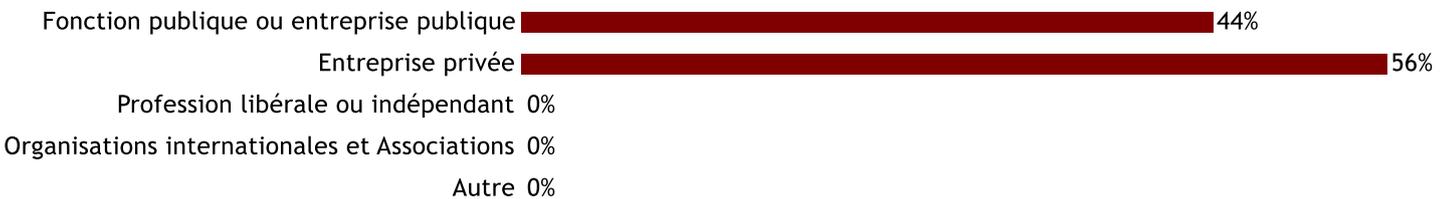
Nombre de réponse(s) : 9



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

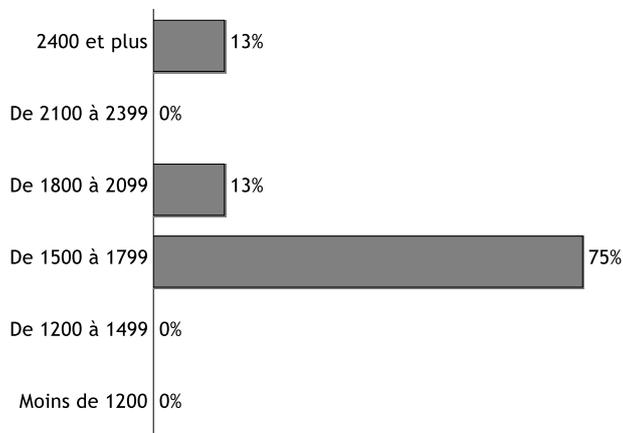
Employeur

Nombre de réponse(s) : 9



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 8



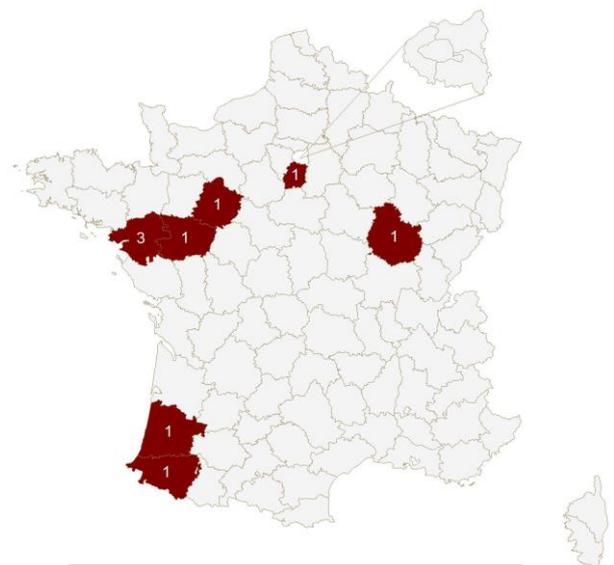
Salaire médian : 1615 euros

Salaire moyen : 1749 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 9



Emplois à l'étranger: 0